

Avis administratifs



MAIRIE DES ALLUES

Avis d'Enquête Publique

Enquête publique relative au projet d'élaboration de Règlement Local de Publicité pour la commune des ALLUES (SAVOIE)

Par arrêté municipal n°62/2025 en date du 03 mars 2025, Monsieur le Maire de la commune des ALLUES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune des Allues.

Monsieur Pascal GUY et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par décision n° E25000033 / 38 du 19 février 2025 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-trois (33) jours du **vendredi 04 avril 2025 à 9h00 au mardi 06 mai 2025 à 16h30** à la Mairie des ALLUES (124 rue de la Resse, 73550 Les ALLUES) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, excepté les jours fériés). Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie des Allues les :

- vendredi 04 avril de 9h00 à 11h30
- mercredi 16 avril de 14h00 à 16h30
- mercredi 30 avril de 9h00 à 11h30
- mardi 06 mai de 14h00 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « PROJET DE RLP » - Mairie des ALLUES - 124, rue de la Resse - 73550 LES ALLUES.

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observations de manière dématérialisée en les adressant électroniquement à

enquete-publique-6018@registre-dematerialise.fr ou en les déposant directement sur le registre dématérialisé à : <https://www.registre-dematerialise.fr/6018>.

Le dossier sera également téléchargeable sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6018>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie des ALLUES, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie des ALLUES et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/6018>.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire des Allues et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

451080000

Enquêtes publiques

COMMUNE DES ALLUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de reprise de portions de pistes existantes et amélioration du réseau neige sur la commune des ALLUES (SAVOIE)

Par arrêté municipal n°32/2025 en date du 04 février 2025, Monsieur le Maire de la commune des ALLUES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de travaux de réaménagement de pistes de ski existantes sur la commune des ALLUES (SAVOIE) soumis à étude d'impact.

Monsieur Jean-Marc PONCET et Monsieur Pierre MACABIES ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision du 22 janvier 2025.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-deux (32) jours du **lundi 10 mars à 9h00 au jeudi 10 avril à 16h30** à la Mairie des ALLUES (124 rue de la Resse, 73550 Les ALLUES) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, excepté les jours fériés). Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie des ALLUES les :

- lundi 10 mars de 9h00 à 12h00
- mercredi 19 mars de 14h00 à 16h30
- vendredi 04 avril de 9h00 à 12h00
- jeudi 10 avril de 14h00 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PISTES DE MÉRIBEL MOTTARET S3V » - Mairie des ALLUES - 124, rue de la Resse - 73550 LES ALLUES.

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observations de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à

enquete-publique-6001@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/6001>.

Le dossier sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6001>

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie des ALLUES, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie des ALLUES et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/6001>.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire des ALLUES et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci, étant précisé que le responsable du projet est le représentant de la SAEM « Société des Trois Vallées », société exploitante du domaine skiable.

447865000



Commune de Saint Béron

Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ (PDA) DES ABORDS DU CHATEAU DE VAUX-SAINT-CYR ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT BERON

Par arrêté N° 2025-11 en date du 26/02/2025, Monsieur le maire de la commune de SAINT-BERON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur la création d'un périmètre délimité des abords du château de Vaux-Saint-Cyr.

Par arrêté en date du 06/03/2025, Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de SAINT-BERON.

Monsieur Alain KESTENBAND a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de Commissaire Enquêteur, pour mener ces deux enquêtes publiques conjointement. Cette enquête se déroulera **du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 16h00 inclus**.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Saint Béron, aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 31 mars 2025, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 9 avril 2025, de 14h00 à 16h00**
- **Samedi 26 avril 2025, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 30 avril 2025, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les deux dossiers en mairie de SAINT-BERON, 540 Avenue de la gare 73520 SAINT-BERON. Le dossier relatif au zonage d'assainissement sera par ailleurs consultable au siège du SIEGA, 27 Avenue Pravaz, 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN.

En outre, le public pourra consulter les dossiers relatifs au PLU et au PDA du château de Vaux-Saint-Cyr sur le site Internet de la commune : <http://saint-beron.org> et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>

Le dossier relatif au zonage d'assainissement sera consultable sur le site Internet du SIEGA à l'adresse suivante : <https://www.sie-guiers-ainan.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public, pourra consigner ses observations éventuelles :

* Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>

* Via l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-6062@registre-dematerialise.fr

* Sur les registres d'enquête déposés en mairie de

SAINT-BERON, composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

* Par courrier, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-BERON, 540 Avenue de la gare 73520 SAINT-BERON, en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-BERON, ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6062>

Toutes informations peuvent être demandées au secrétariat de la commune de SAINT-BERON ou à Monsieur le Maire et au président du SIEGA.

Ouverture de la Mairie de SAINT BERON au public :

- **Lundi à vendredi, de 8h30 à 12h**
- **Mercredi, de 14h à 17h**

Ouverture du SIEGA au public :

- **Lundi à Jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h**
- **Vendredi de 8h30 à 12h**

451816800

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations



CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL BOURG ST MAURICE

**Siège social : 43 avenue de la gare
73700 BOURG ST MAURICE
RCS : 321895484**

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le **vendredi 11 avril 2025 à 19h30** à l'adresse suivante : Salles La Scène et Le Chorus, avenue Maréchal Leclerc 73700 BOURG SAINT MAURICE.

avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
- 2- Compte rendu d'activité.
- 3- Présentation du bilan et du compte de résultat.
- 4- Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
- 5- Approbation du bilan et du compte de résultat - quitus et décharge au Conseil d'Administration.
- 6- Affectation du résultat.
- 7- Approbation de la variation du capital social.
- 8- Pouvoirs pour les formalités.
- 9- Clôture de l'assemblée générale.

Les votes pourront se faire entre le 27/03/2025 et le 10/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

451780500

Additif - Rectificatif

STUDIFORM PG CONSEILS

Avis rectificatif

Par décision de l'AGE du 30/12/2024, il a été décidé la dissolution avec liquidation de l'EURL STUDIFORM PG Conseils, à compter du 31/12/2024.

Constatation de la dissolution à compter du 31/12/2024, le liquidateur est Patrick GONGUET, 55 Allée du Vieux Verger 73470 NOVALAISE qui fera établir les comptes de liquidation et la radiation au RCS de CHAMBERY au siège de la liquidation 55, allée du Vieux Verger 73470 NOVALAISE

451920500



Marchés publics

Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

